

Poids et mesures

Opération toujours délicate que de dégager des indicateurs observables pour mesurer l'atteinte des critères de validation pour la formation Bafa. D'autant qu'il faut qu'ils soient adaptés à la fois à la spécificité du stage, théorique ou pratique, et au critère à évaluer.

La formation à l'encadrement des accueils collectifs de mineurs est une formation en alternance, qui s'articule autour de trois temps de formation : un temps de formation générale, un temps de stage pratique et un temps d'analyse de cette pratique et d'approfondissement. On peut penser que le stage de formation générale est un stage d'entrée en formation. Un moment qui donne à voir le déroulement de la formation, son économie générale. Qui ouvre la porte à la compréhension des enjeux des rôles et fonctions de l'animateur, qui plus est, dans une démarche d'engagement volontaire. Presque d'évidence, le stage pratique sera le premier contact avec la réalité de terrain, la première confrontation des capacités du stagiaire à un réel qui les transformera petit à petit en compétences. Et le stage dit d'approfondissement, si il peut être un temps de consolidation de certaines compétences, est avant tout un stage d'analyse de la et des pratiques.

COMMENT ÉVALUER ET VALIDER LE Bafa ?

Posée de cette manière, la formation Bafa prend pour aspect une limpidité toute azurée. Le bât blesse dès que l'on tente de poser un système d'évaluation ou de validation de cet ensemble qui, de toute évidence, ne peut se valider que sur l'ensemble ! C'est la tâche des jurys départementaux, qui statuent sur l'attribution du brevet, ou non – cela sur la base des évaluations et des commentaires portés par les diverses équipes des trois temps de formations. En toute logique, on peut penser que les critères de validation sont les mêmes pour tous les stagiaires. Il serait cocasse qu'ils puissent varier ou différer en fonction des départements, des climats ou des flux magnétiques. De la même manière, on peut penser que les validations se font à partir d'indicateurs observables, adaptés à la fois à la spécificité du stage et au critère à évaluer.

L'ART DIFFICILE DES CRITÈRES MESURABLES

Donc, si les critères sont effectivement les mêmes, les indicateurs sont, heureusement, à géométrie variable puisqu'ils ne peuvent exister que dans la vie réelle, dans l'acte, dans l'action, dans l'agir. Ce qui assure à chacun – parce que d'évidence également, chaque stagiaire sait sur quoi il va être validé et de quelle manière, pour pouvoir se situer – à la fois un cadre clair et l'exercice de sa propre responsabilité.

Pour illustrer ce qui précède, les indicateurs pour valider la capacité d'un stagiaire à prendre en charge un groupe de jeunes et d'enfants ne peuvent apparaître que lors du stage pratique puisqu'aucune situation de ce type n'existe en stage de formation générale.

De même, des indicateurs permettant l'évaluation des capacités à travailler en équipe ou à participer à une vie collective seront adaptés au cadre. On

peut évidemment poser des passerelles entre les différents temps de la formation, mais les indicateurs resteront adaptés au concret de la situation.

SE FORMER À L'OBSERVATION

Pourquoi redire toutes ces évidences ? Peut-être parce qu'il n'est rien de moins évident que « les » évidences ! On ne peut évaluer, et donc valider, que des attitudes, des faits, des pratiques observables. Il s'agit tout à la fois d'une question d'équité et de respect des personnes ! Et l'observation s'organise, se rationalise. C'est une pratique qui s'apprend. On se forme à l'observation. Il ne s'agit pas de perception, d'impression, de divination ! De même, tout ce qui ressort des impressions que l'on peut avoir d'une personne ne se fait qu'en référence à sa propre personne. Comment pouvoir, comment oser même, parler d'une personne trop timide, trop ou pas assez dynamique, fermée, souriante, agréable, enthousiaste, voire rigoureuse ou engagée dans l'action. Cela ne se fait qu'en référence à la personne qui porte le jugement, qui se pose de fait en référence « attestée » ! Pour conclure, quoique ce ne puisse l'être si brièvement, la formation pour obtenir le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur, est organisée par des organismes habilités nationalement, ou régionalement. Dans le dossier d'habilitation figurent les critères de validation des formations, qui s'imposent à tous.

QUELS INDICATEURS POUR LE STAGE PRATIQUE ?

Le stage pratique, moment clé de la formation, est à la charge et sous la responsabilité des organisateurs de séjours. Ils ont donc l'obligation de se référer au même cadre de formation, aux mêmes critères. Ils ont donc à fournir des indicateurs, dans les projets éducatifs des séjours ou des accueils. Non ? Non ! Parce qu'ils n'ont pas de lien, de référence avec l'habilitation des organismes de formations ! Et peut-être ne faut-il pas qu'il y en ait.. Mais, sans que cela soit en aucune manière une remise en cause du rôle fondamental des organisateurs dans la formation des animateurs, parce que, quand même, c'est là que s'apprend le « métier » (et pas, dans ce cadre-ci, la profession) d'animatrice et d'animateur, n'y aurait-il pas alors... deux poids, deux mesures ?

Alain Gheno

[Les Cahiers de l'Animation n° 77](#)